

## CONDITIONS TARIFAIRES

### **Durant toute la période de formation :**

- Aucun frais pédagogique ne sera facturé.
- Les frais de restauration, d'hébergement de toute la période de formation sont pris en charge par le CCR d'Ambronay
- Les frais de voyage du domicile aux lieux de formation sont pris en charge par le CCR d'Ambronay

### **Durant la tournée d'application qui suit la période de formation ou à la reprise du concert :**

- L'apprenant est engagé en contrat à durée déterminé en qualité d'artiste musicien ou d'artiste lyrique pour chaque date de concert et les répétitions générales précèdent la première représentation.
- Les frais de restauration, d'hébergement et de voyage de la tournée sont entièrement pris en charge par le CCR d'Ambronay ainsi que le voyage de retour au domicile.

